Ecole St Vincent de Paul

16 rue Gambetta – 53500 Ernée
02.43.05.12.04 / 06.25.12.25.43
ernee.ecole.stvincentdepaul@ddec53.fr
www.ernee-stvincentdepaul.fr

Informations

Année scolaire 2023-2024

HORAIRES SCOLAIRES

.

Semaine de 4 jours et demi (lundi-mardi-mercredi matin-jeudi-vendredi)	**Matin**	**Après-midi**
Maternelle (TPS→GS)	8h30 → 12h00 (11h45 le mercredi)	14h30 → 16h10
Elémentaire (CP→CM2)		13h45 → 15h40

- Un accueil est assuré **10 mn** avant le début de la classe.
- Midi et soir, les élèves de maternelle sont à reprendre dans les classes ; ceux d'élémentaire au niveau du porche.
- Les parents veilleront à prévenir l'enseignant ou le chef d'établissement en cas d'absence (prévue ou non) – *de préférence par SMS 0625122543 ou mail ernee.ecole.stvincentdepaul@ddec53.fr*

EQUIPE EDUCATIVE 2023-2024

10 classes	**Répartition**	**Enseignant(e,s)**
Cycle 1 (maternelle)	TPS/PS	Mme Perret
	MS/GS	Mme Pouteau
	MS/GS	Mme Laizé
Cycle 2 (CP, CE1, CE2)	CP	Mme Brault
	CE1/CE2	Mme Lefèbvre
	CE1/CE2	Mme Martin
Cycle 3 (CM1, CM2)	CM1/CM2	M. Landais
	CM1/CM2	M. Buchard
	CM1/CM2	Mme Jeusselin-Brault
Dispositif spécialisé pour les élèves à besoins particuliers	Ulis école	Mme Coupé
Poste d'aide spécialisée	Enseignante spécialisée sur le réseau	Mme Guilloux

- **Chef d'établissement** : Matthieu GAUTIER

Personnels OGEC :
- **Comptable** : Marie SCHREIBER
- **ASEM** : Malika BOULLIER, Marylin LARGILLIERE, Isabelle GUESDON
- **Agents de services** : Sloane GAULTIER, Tania GAUTHIER, Anne-Marie RENAULT

Personnels **AESH** **(Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap)** :
- Marine BENATRE, Géraldine FOUCRET, Romuald CHANCEREL, Nadine PAUTREL

SERVICE DE RESTAURATION

◆ Entre 12h00 et 13h45, le temps méridien est géré par l'établissement, **uniquement pour les enfants inscrits à la cantine**.
Les élèves externes ne peuvent pas accéder à l'établissement avant la réouverture de l'école à 13h35 *(sauf pour les enfants qui font la sieste).*

◆ Nous réalisons chaque midi *(sauf le mercredi)* 2 services de cantine :
- *Maternelle/CP/CE1/CE2* → 12h00
- *CM1/CM2* → 12h45

◆ L'inscription des enfants se fait chaque matin.
- *Maternelle :* inscription sur les panneaux à l'entrée des classes
- *Elémentaire :* appel des inscrits en début de classe

◆ *Tarifs repas 2023-2024 :*

Repas enfant maternelle de la commune : 3.98 € / Repas enfant primaire de la commune : 4.58 €
Repas enfant maternelle hors commune : 4.32 € / Repas enfant primaire hors commune : 5.00 €

PÉRISCOLAIRE – services municipaux

⇨ **Garderie :**
- le matin à partir de 7h20
- le soir jusqu'à 18h50

◆ *Renseignements et tarifs auprès du service jeunesse d'Ernée*

⇨ **TAP** *(Temps d'Activités Périscolaires)* :

- Maternelle : 13h45→14h30
- Elémentaire : 15h55→16h40

◆ *TAP gratuits*

◆ Tout le temps périscolaire se déroule au sein même de l'établissement, sous la responsabilité de la municipalité.

ASSOCIATIONS PARTENAIRES

◆ **L'APEL** : association de parents désireux de participer à la vie de l'école et au bon épanouissement de leurs enfants dans leur vie scolaire. Elle permet aussi de créer des liens entre les parents. L'APEL organise différentes manifestations dans le but : d'animer l'école en y créant une ambiance chaleureuse et familiale, récolter des fonds permettant d'améliorer la quotidien des enfants au sein de l'établissement.

Président : Didier CLOSSAIS

◆ **L'OGEC** : organisme de gestion, assume la vie matérielle et financière de l'établissement (trésorerie, comptabilité, restauration, achat de matériel). Il a la charge de l'entretien des bâtiments scolaires. L'OGEC est aussi l'employeur des personnels de service (ASEM, femmes de services, secrétaire…). Il est en étroite collaboration avec le chef d'établissement.

Présidente : Anita BULLENGER

La contribution scolaire familiale est indispensable pour la vie de l'école. Elle participe aux dépenses liées aux constructions et à la rénovation des bâtiments et aux dépenses liées au caractère propre (pastorale).

◆ *Contribution des familles - montants mensuels 2023-2024 :*

tarif unique 22.00 €/enfant

Règlement par mois (de préférence par prélèvement)